



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

Arrêt du projet

Conseil communautaire

2 décembre 2022

www.auray-quiberon.bzh



■ Qu'est-ce qu'un PLH ?

www.auray-quiberon.bzh

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// MÉTHODE D'ÉLABORATION



Elaboré pour 6 ans, le PLH :

- ✓ Un document cadre et stratégique pour l'EPCI qui décline les réponses locales à apporter aux préoccupations des habitants en matière de logement.
- ✓ C'est la feuille de route de la politique intercommunale en matière d'habitat, sur l'ensemble de ses thématiques :
 - Répondre aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement,
 - Favoriser la mixité sociale,
 - Répondre aux besoins des publics spécifiques,
 - Réhabiliter et améliorer le parc de logements existants,
 - Favoriser le renouvellement urbain.
- ✓ Définit les actions et les moyens à mettre en place pour répondre aux besoins du territoire

3

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// MÉTHODE D'ÉLABORATION



- ✓ Un premier PLH AQTA pour la période 2016-2021, prorogé sur 2022.
- ✓ Un second PLH pour la période 2023-2028 :
 - Poursuivre les actions déjà engagées,
 - Répondre aux nouvelles attentes des élus, acteurs de l'habitat et habitants.
- ✓ Une politique de l'habitat qui s'élabore en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Auray approuvé en 2014 et en lien avec les autres politiques du territoire : PCAET, projet de territoire, stratégie économique...
- ✓ Un document qui s'impose aux PLU, qui doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans.

4



Méthode d'élaboration du PLH 2023-2028

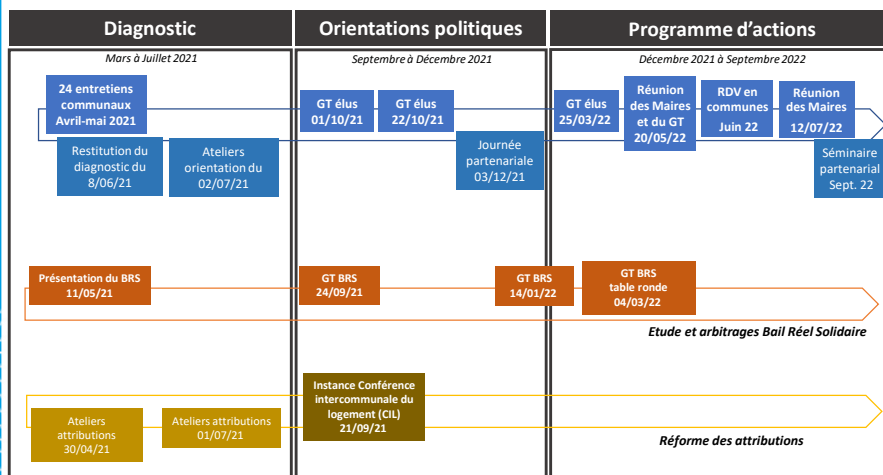
www.auray-quiberon.bzh

9

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028 // MÉTHODE D'ÉLABORATION



Une construction politique et partenariale rythmée depuis mars 2021



6

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// MÉTHODE D'ÉLABORATION

Les orientations et le programme d'actions, résultat des différents ateliers entre communes, services et partenaires



5 journées
d'ateliers
partenariaux



7 réunions
du groupe de travail
des élus

23 RDV de présentation du PLH
aux conseils municipaux



2 réunions d'arbitrages
des Maires

5 présentations
bilatérales
aux partenaires
du PLH



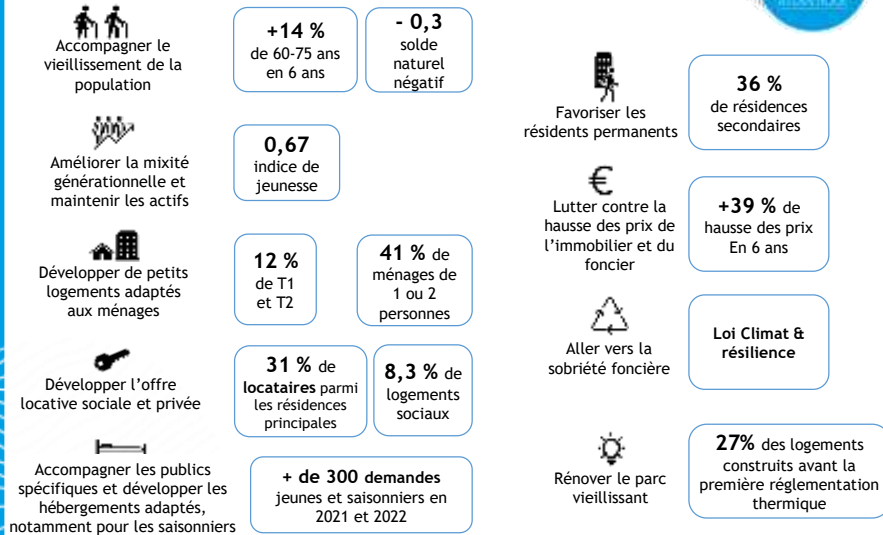
7



Les principaux enjeux identifiés

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ENJEUX



9

LES ORIENTATIONS DU PLH 2023-2028



10





LES ACTIONS PHARES DU PLH 2023-2028

www.auray-quiberon.bzh

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



Aider les ménages à se loger sur le territoire et favoriser la mixité sociale

ACCEDER A LA PROPRIETE

Mes ressources sont modestes et j'aimerais acquérir un logement



POUVOIR LOUER A L'ANNEE

Je recherche un logement en location car ma situation ne me permet pas d'être propriétaire



13

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



SE LOGER AVEC DES RESSOURCES MODESTES



Construire 4 500 logements en 6 ans pour répondre aux besoins du territoire dont 39 % de logements aidés



750 logements / an
Poursuite de la dynamique de construction

- ✓ la production de nouveaux logements est répartie entre les communes d'AQTA selon l'armature urbaine et les grandes objectifs d'aménagement du territoire
- ✓ Dédier 21% à la production de logements locatifs sociaux et 18% à la production de logement en accession sociale à la propriété

14

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



SE LOGER AVEC
DES RESSOURCES
MODESTES



Objectifs de production de logement par commune

	Part de logements locatifs sociaux		Part de logement en accession sociale	Part de logements en accession maîtrisée locale	Part de logements "libres"
	Objectif minimal de logements des bailleurs, communaux conventionnés, privés conventionnés	Structures, résidences sociales, hébergements	Objectif minimal de PSLA, BRS, autre accession sociale nationale	Préconisation d'une part de produits "locaux" (prix encadrés)	
Auray	20%	Nombre de logements et places sur le territoire d'AQTA fixé selon : - la programmation connue - les actions du PLH	25%	5%	50% - 55%
Belz	25%		20%	5%	50% - 55%
Brec'h	25%		20%	5%	50% - 55%
Camors	15%		5%	10%	70% - 80%
Carnac	25%		20%	5%	50% - 55%
Crac'h	20%		20%	5%	55% - 60%
Erdeven	25%		20%	5%	50% - 55%
Etel	15%		20%	5%	60% - 65%
Hoedic	15%		25%	5%	55% - 60%
Houat	15%		25%	5%	55% - 60%
La Trinité sur Mer	15%		25%	5%	55% - 60%
Landaul	15%		5%	10%	70% - 80%
Landévant	25%		10%	5%	60% - 65%
Locmariaquer	20%		20%	5%	55% - 60%
Locoal-Mendon	20%		10%	5%	65% - 70%
Ploemel	20%		10%	5%	65% - 70%
Plouharnel	15%		20%	5%	60% - 65%
Plumergat	25%		5%	10%	60% - 70%
Pluneret	25%		20%	5%	50% - 55%
Pluvigner	25%		10%	5%	60% - 65%
Quiberon	25%		20%	5%	50% - 55%
Ste Anne d'Auray	15%		10%	5%	70% - 75%
St-Philibert	15%		25%	5%	55% - 60%
St-Pierre-Quiberon	15%		25%	5%	55% - 60%

15

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACCEDER A LA
PROPRIETE AVEC DES
REVENUS MODESTES



Produire et financer
800 logements en 6 ans (130 /an)
en accession sociale à la propriété
dont le bail réel solidaire (BRS)

Programmation des
logements par les opérateurs

Action existante
et poursuivie

Subventions prévisionnelles :
3 640 000 €

- Les produits d'accèsion sociale permettent de répondre aux besoins d'accèsion des actifs, des ménages aux ressources modestes voire intermédiaires, sous condition de ressources, selon des prix fixés au niveau national et inférieurs au marché
- Le bail réel solidaire, par sa dissociation du foncier et du bâti, permet un achat à moindre coût et garanti la fonction sociale dans le temps.
- Action existante sur le 1^{er} PLH, poursuivie et enrichie (BRS et évolution des subventions)
- Les modalités du système de subventions seront définies par délibération début 2023

(Accession sociale = réglementée par l'Etat = le PSLA, le BRS, la vente de logements locatifs sociaux conventionnés à des ménages locataires du parc social, l'accèsion dans le neuf dans les périmètres identifiés par l'ANRU (QPV de Auray et ses abords))

16

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



Mes ressources sont modestes et j'aimerais acquérir un logement



Proposer 240 logements selon des règles locales d'accèsion aidée pour compléter l'offre



Définition des nouvelles modalités fin 2022

Action existante et poursuivie

- En complément des produits en accesssion sociale réglementée par l'Etat, proposer une offre complémentaire de logement en accesssion aidée, dont les règles sont définies au niveau local par AQTA
- Action existante sur le 1^{er} PLH, poursuivie et enrichie (évolution des produits et des subventions)
- La révision des modalités (type de logements, ressources, prix, etc) seront définies par délibération début 2023

17

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACCEDER A LA PROPRIETE AVEC DES REVENUS MODESTES



Informar les ménages par le guichet unique de la Maison du Logement



Rôle d'information, de conseil et d'accompagnement (construction, accesssion...)

Action existante et poursuivie

- La Maison du logement est le guichet unique pour les 24 communes pour toute question liée à l'habitat
- Depuis sa création en 2012, plus de 12 000 ménages ont été informés et accompagnés
- Informe, renseigne et conseille pour l'accesssion, la construction, la location
- L'information et le conseil sont effectués par des techniciens d'AQTA et des partenaires comme par exemple l'ADIL (notamment sur les questions juridiques et financières liées à l'accesssion)

18

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



POUVOIR LOUER A L'ANNEE



**Produire et financer
970 logements locatifs sociaux (160 /an)
dont la moitié au loyer les plus bas (PLAI)
en privilégiant les petits logements**

Programmation annuelle des logements par les opérateurs

Action existante et poursuivie

Subventions prévisionnelles : 4 365 000 €

- Le territoire compte très peu de logements locatifs sociaux, un effort de production sera à faire pour répondre aux besoins des actifs, des jeunes, des ménages modestes et offrir du logement à l'année
- Rappel : La moitié des communes de AQTA (+ de 3 500 habitants) seront soumises aux obligations de la loi SRU (25 % de logements locatifs sociaux) lorsque la population de Auray sera de 15 000 habitants - Auray, Brec'h, Belz, Erdeven, Landévant, Carnac, Plumergat, Pluvigner, Pluneret et Quiberon. Pourraient s'y ajouter les communes de Loccal-Mendon et de Crach proches des 3500 habitants)
- La moitié de chaque opération de logements locatifs sociaux dédiée aux PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), correspondant aux besoins de plus de la moitié des demandeurs de logement locatif social (67 %)
- Action existante et poursuivie, programmation des logements en continue par les bailleurs sociaux
- Subventions prévisionnelles en hausse par rapport au 1er PLH. Les modalités du système de subventions seront définies par délibération début 2023

19

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



POUVOIR LOUER A L'ANNEE



**Définir et mettre en œuvre
la politique communautaire d'attribution
des logements locatifs sociaux,
d'accueil et d'information des demandeurs**

Instance de décision co-présidée
AQTA / Préfet : Conférence
intercommunale du logement

Reprise des travaux
début 2023 en régie

Nouvelle action
2023

- AQTA légalement tenu de mettre en œuvre la réforme des attributions des logements sociaux et de répondre pas encore aux objectifs et obligations des différentes lois en la matière
- Il existe une forte tension de la demande locative sociale, en hausse chaque année
- Travaux entamés en 2021, mis en pause pour l'élaboration du PLH, à relancer en 2023

20

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



POUVOIR LOUER A L'ANNEE



Mobiliser le parc privé existant pour développer du logement locatif social (conventionnement Anah)

Action de la Maison du Logement auprès des propriétaires bailleurs

Nouvelle action 2024

Subventions prévisionnelles : 36 000 €

- Capturer des logements de particuliers pour les proposer à la location sociale : via un conventionnement avec l'ANAH
- Nouvelle action à porter par la Maison du logement pour sensibiliser les propriétaires bailleurs
- En cas de travaux énergétiques avant la mise en location, une prime sera accordée. Les modalités seront définies par délibération courant 2024.

21

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



POUVOIR LOUER A L'ANNEE



Capter du logement locatif privé à l'année parmi les meublés touristiques

Etude de l'encadrement des meublés touristiques

Nouvelle action 2023

Budget prévisionnel pour une consultation juridique : 20 000 €

- Remobiliser des logements pour la location privée à l'année : agir sur les meublés touristiques
- Réfléchir à l'encadrement des meublés touristiques pour en limiter le nombre
- Lancement d'une étude en 2023

22

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



Accompagner l'accès au logement et à l'hébergement des populations aux besoins spécifiques

ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT

Je suis en perte d'autonomie ou en situation de handicap



LOGER LES SAISONNIERS ET LES JEUNES EN MOBILITES

Je suis saisonnier ou un jeune en mobilité et j'ai besoin d'un hébergement temporaire



ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTE ET LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT

J'ai des difficultés qui ne me permettent pas d'accéder à un logement autonome ou je suis mal logé



23

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT



Accompagner 100 ménages par an pour le maintien à domicile et poursuivre l'adaptation des logements locatifs sociaux

Actions de la Maison du Logement

Action existante et poursuivie

Budget prévisionnel du maintien à domicile : 233 600 €

- Poursuivre l'accompagnement des séniors en perte d'autonomie et/ou des personnes en situation de handicap pour le maintien à domicile
- Par la Maison du logement : visite gratuite d'un ergothérapeute, conseils et accompagnement pour l'adaptation des logements, montage des dossiers de subventions
- Dans le parc locatif social : préconisations ergothérapeute dans la production de nouveaux logements locatifs sociaux

24

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACCOMPAGNER
LE VIEILLISSEMENT



Développer de nouvelles offres
d'habitat adapté :
200 places en structures et
25 % des logements locatifs sociaux neufs

Programmation des nouvelles
offres par les opérateurs

Action existante
et poursuivie

Subventions
prévisionnelles :
798 000 €

- Poursuivre le développement de nouvelles offres d'habitat, autour de l'habitat inclusif (Domicile Groupé Accompagné, Domicile Partagé, logements séniors non médicalisés privés ou sociaux)
- Action existante sur le 1^{er} PLH, poursuivie en lien avec les bailleurs

25

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



LOGER LES
SAISONNIERS ET LES
JEUNES EN MOBILITES



Conforter le guichet unique
de la Maison du Logement
qui accompagne les jeunes et les saisonniers
et interfacier la demande et l'offre

Actions de la Maison du
Logement

Action existante
et poursuivie

- Conforter ce rôle de centralisation pour le territoire
- Maintenir le niveau d'accompagnement

26

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



LOGER LES SAISONNIERS ET LES JEUNES EN MOBILITES



Lancer une étude de recensement des besoins

Lancement au début du PLH

Budget prévisionnel : 70 000 €


Nouvelle action 2023

- connaître précisément les besoins pour calibrer la politique
- définir les partenaires publics et privés pouvant contribuer aux solutions et financement


27

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



LOGER LES SAISONNIERS ET LES JEUNES EN MOBILITES



Créer des places d'hébergement supplémentaires, à compléter selon les préconisations de l'étude

Subventions prévisionnelles (avant les préconisations de l'étude) : 150 000 €

Action existante et poursuivie

Pérenniser le dispositif de sous-location de logements dédié aux jeunes travailleurs

Subventions prévisionnelles : 30 000 €

Action existante et poursuivie

- Selon les préconisations de l'étude, créer de nouvelles places d'hébergement en structure type FIT ou autres solutions à développer
- La sous-location offre des places d'hébergement pour une durée déterminée en complémentarité des structures jeunes, il convient de pérenniser ce dispositif expérimenté depuis plusieurs années

28

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



LOGER LES SAISONNIERS ET LES JEUNES EN MOBILITES



Mobiliser les employeurs afin qu'ils participent au logement des saisonniers



Développer les partenariats avec les employeurs

Fin 2023

- Il est souhaité une mobilisation plus importante des employeurs pour développer l'offre de logements pour les saisonniers, avec des partenariats à développer en début de PLH

29

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTE ET LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT



Outiller les communes pour répondre aux situations de mal-logement



Accompagnement et outils à développer en début de PLH

Nouvelle action 2023

- Le mal logement correspond aux situations de manque d'espace ou de logement sur-occupé, à l'indécence, la précarité énergétique, l'insalubrité, le péril, l'indignité
- Les publics les plus en difficulté sont ceux en situations de fragilité, avec un cumul de difficultés sociales et économiques, d'urgence, de précarité...
- Il est apparu des échanges, des difficultés à renseigner, orienter lors de la confrontation à une situation d'urgence ou de précarité liée au logement
- Il convient de clarifier le champ d'actions de chaque acteur et de donner des outils aux communes (par exemple guide pratique avec : modèles de documents administratifs, explications procédures...)
- Accompagnement de AQTA auprès des communes à développer en début de PLH

30

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTE ET LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT



Produire et financer du logement locatif social à bas loyer et adapté à l'insertion des publics en difficulté (PLAI-A)

% des logements locatifs sociaux, soit 38 logements à programmer avec les opérateurs

Budget prévisionnel : 380 000 €

Nouvelle action au cours du PLH

- Développer du logement locatif social à bas loyer et adapté aux ménages en grande difficulté pour l'accès au parc de logement ordinaire (PLAI-A)
- Le PLH s'inscrit dans l'objectif national de production de 4 % de PLAI-A parmi les logements locatifs sociaux, soit 38 logements sur la durée du PLH

61

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTE ET LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT



Construire une deuxième pension de famille

% programmer au cours du PLH

Subvention prévisionnelle : 140 000 €

Action reconduite 2025

- Les pensions de famille sont des structures permettant d'accueil sans limite de durée des personnes à faibles ressources dans une situation d'isolement ne pouvant accéder à un logement classique à court terme
- Une première pension de famille est en chantier à Auray dans le cadre du 1er PLH

62

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTE ET LUTTER CONTRE LE MAL LOGEMENT



Développer le partenariat avec le SIAO, Service intégré d'accueil et d'orientation, pour améliorer la connaissance des publics et soutenir la création d'offres d'hébergement



Partenariat avec la Sauvegarde 56 à développer

Nouvelle action 2023

- Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) est confié à la Sauvegarde 56 par l'Etat (DDETS)
- AQTA mobilisera ses ressources en ingénierie afin d'accompagner les porteurs de projets à la création de nouvelles offres d'hébergement

33

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



Définir la stratégie foncière et agir sur les formes urbaines dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette

ACHETER DU FONCIER


Le foncier constructible est rare et cher, comment agir pour produire de l'habitat ?




34

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACHETER DU FONCIER



Définir une stratégie foncière communautaire

Lancement en 2023 en régie

Nouvelle action 2023

Budget prévisionnel sensibilisation des élus et outils : 50 000 €

Subventions prévisionnelles aux études urbaines communales : 150 000 €


Action existante et poursuivie

- Se donner un cadre pour l'intervention publique sur les fonciers pertinents
- Mobiliser du foncier pour produire les logements nécessaires aux besoins du territoire
- Améliorer l'efficacité foncière : adéquation besoins en logement / préservation des zones non urbanisées / terres agricoles.


65

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



ACHETER DU FONCIER



Maitriser et porter du foncier

Partenariat avec l'Etablissement public foncier de Bretagne

Action existante et poursuivie

AQTA Foncier
Budget prévisionnel : 12 000 000 €

Action existante et poursuivie


Acquisition et cession de fonciers communaux
Subventions prévisionnelles : 1 630 000 €

Action existante et poursuivie


- Dans le cadre de la stratégie foncière, utiliser des outils pour acquérir et porter du foncier et produire des logements à prix maîtrisés
- Les outils sont déjà opérationnels :
 - EPF Bretagne (portage à court terme, pas de frais de portage, minimum 20 logts/ha, minimum 20% logements locatifs sociaux, en enveloppes agglomérées)
 - AQTA Foncier, 12 M € (portage moyen-long terme, participation financière des communes, minimum 20 % de logements sociaux, au sein ou en continuité d'une enveloppes agglomérées)
- Actions foncières des communes : soutien de AQTA pour l'acquisition et la cession de fonciers pour produire du logement,
- Monter en puissance par rapport au PLH précédent

66

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028
// LES ACTIONS PHARES



ACHETER DU FONCIER



Faire évoluer les formes urbaines et favoriser le renouvellement urbain

↓ ↓

Accompagnement par un bureau d'études sur les formes urbaines
Nouvelle action 2023

Conseil aux ménages au sein de la Maison du Logement
Action renforcée 2023

- Répondre aux objectifs de sobriété foncière
- Sensibiliser à la raréfaction du foncier et aux nouveaux enjeux de densité
- Agir sur les formes urbaines, repenser les opérations d'aménagement pour réduire l'étalement urbain
- Favoriser le renouvellement urbain pour créer du logement dans les centres-bourgs

67

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028
// LES ACTIONS PHARES



ACHETER DU FONCIER



Mobiliser les outils du PLU

↓

Poursuite de l'accompagnement
Action existante et poursuivie

- Accompagnement des communes par AQTA pour :
- Traduire les orientations du PLH dans les PLU et intégrer la programmation de logements et les objectifs de mixité sociale (compatibilité sous 3 ans)
- Mobiliser les outils nécessaires à l'atteinte des objectifs (par exemple : les servitudes de mixité sociale, les emplacements réservés, prescriptions pour la densité, les formes urbaines...)

68

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028
// LES ACTIONS PHARES



Améliorer la performance énergétique et la qualité des logements pour répondre aux enjeux environnementaux


AMELIORER LES LOGEMENTS EXISTANTS

Je suis propriétaire d'un logement ancien non rénové




69

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028
// LES ACTIONS PHARES



AMELIORER LES LOGEMENTS EXISTANTS



Accompagner 250 ménages par an et réhabiliter 130 logements par an

Plateforme locale de rénovation de l'habitat de la Maison du Logement

Budget prévisionnel : 3 924 000 €

Action existante et poursuivie

- Améliorer les qualités énergétiques du parc privé de plus de 15 ans
- Plateforme locale de de rénovation de l'habitat de la Maison du logement
 - Informations, conseils et accompagnement
 - Evaluation énergétique du logement, conseils travaux, devis, etc
 - Montage de dossier financier des ménages éligibles aux aides publiques

40

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



AMELIORER LES LOGEMENTS EXISTANTS



Soutenir les rénovations exemplaires, et l'utilisation des matériaux biosourcés



Actions de la Maison du Logement et subventions

Action existante et poursuivie

- Soutien aux rénovations exemplaires : un gain énergétique supérieur ou égal à 50 % et une consommation d'énergie primaire inférieure ou égale aux seuils définis par délibérations.
- Accompagnement des ménages et promotion de l'utilisation des matériaux biosourcés (aide spécifique créée en 2022 pour les propriétaires occupants ayant des revenus inférieurs aux plafonds de ressources « modestes » et éligibles au programme défini par l'Anah.)

11

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



AMELIORER LES LOGEMENTS EXISTANTS



Repérer et intervenir sur les copropriétés fragiles et/ou dégradées



Lancement OPAH sur Auray

Nouvelle action 2023

Diagnostic des copropriétés


Nouvelle action au cours du PLH

Budget prévisionnel : 845 000 €


- Améliorer la connaissance des copropriétés
- Définir les dispositifs adaptés selon leur fragilité et / ou leur dégradation
- Dans le cadre de « Petites villes de demain », la ville d'Auray est accompagnée pour une étude pré-opérationnelle d'« opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouveau urbain » (OPAH-RU). Celle-ci pourra alimenter une réflexion à l'échelle intercommunale.

12

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028
// LES ACTIONS PHARES



AMÉLIORER LES LOGEMENTS EXISTANTS



Réhabiliter 125 logements et conventionner 75 logements des communes et des CCAS

Réhabiliter 100 logements du parc social des bailleurs

Développer l'ingénierie apportée aux communes et CCAS pour les évaluations énergétiques

Subventions prévisionnelles : 1 163 000 €

Nouvelle action 2023

- Les produits

43

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028
// LES ACTIONS PHARES



Animer et faire connaître la politique habitat communautaire

FAIRE CONNAITRE LE PLH

J'aimerais mieux connaître les enjeux de l'habitat et les leviers d'actions



44

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



FAIRE CONNAITRE LE
PLH



**Accompagner les communes
par l'ingénierie du service
Aménagement-habitat**

Action existante
et poursuivie

**Sensibiliser les élus aux enjeux et
aux actualités de l'habitat
et de l'aménagement du territoire**

Action
renforcée

45

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// LES ACTIONS PHARES



FAIRE CONNAITRE LE
PLH



**Communiquer auprès du grand public
sur la politique locale de l'habitat
et les accompagnements proposés**

Action
renforcée

- Développer la communication et la sensibilisation autour de l'habitat auprès des habitants
- Faire connaître les accompagnements de la Maison du logement

46



LE BUDGET PREVISIONNEL DU PLH 2023-2028

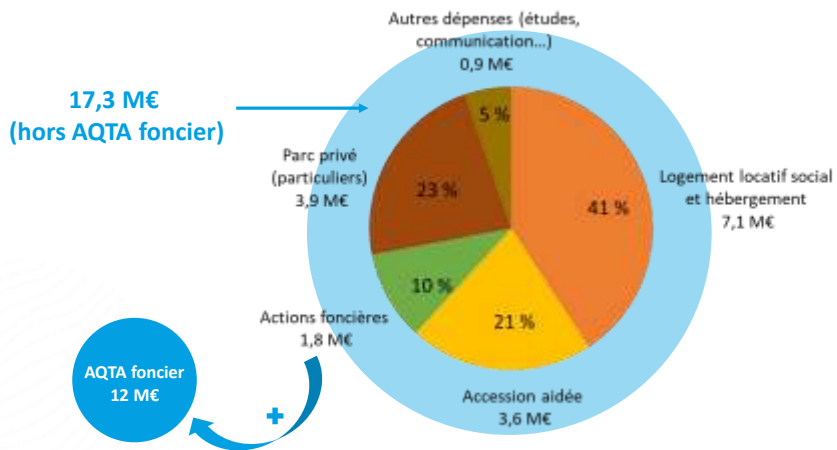
www.auray-quiberon.bzh

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// Le budget prévisionnel



La politique habitat communautaire :
29,3 M€ sur 6 ans





LE CALENDRIER D'ADOPTION DU PLH 2023-2028

www.auray-quiberon.bzh

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2023-2028

// Le calendrier de l'adoption



**1^{er} arrêt
du PLH
2023-2028**

Conseil
02/12/2022

**Avis des
communes
et du Pays
d'Auray**

*Durée : 2 mois
mi-décembre
à mi-février
2023*

**2ème arrêt
du PLH
2023-2028**

*(examen des avis
et remarques des
communes)*
Conseil
07/04/2023

**Avis de
l'Etat**

*Durée : 2 à 3
mois*
*Présentation
en CRHH
début juin*

**Adoption
du PLH
2023-2028**

Conseil
29/09/2023